

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 19  
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 9 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Couzzy, sous la présidence de M. Thierry VALADON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2021

PRESENTS : M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard

ABSENTS : Mme BEAUGERIE Delphine (Pouvoir à Mme. BOURGEOIS Annick), M. EJNER Pascal (Pouvoir à Mme. ASTIER Martine), M. JANICOT Philippe (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme. WISSOCQ Mathilde).

Secrétaire de séance : M. BOURDOLLE Philippe

Affiché le : 13/04/2021

### 7. Attribution marché relatif aux équipements sportifs extérieurs.

Afin de développer la pratique sportive, la commune de Boisseuil souhaite installer des équipements sportifs outdoor près du stade de football à destination des boisseullais.

Ces équipements, en accès libre, permettront d'encourager les jeunes et les moins jeunes au maintien d'une activité physique. Vecteur de relations sociales, ces équipements sportifs publics seront également l'occasion de partager des moments de convivialité.

Qu'il s'agisse de débutants, de sportifs occasionnels, de séniors ou encore de sportifs de haut-niveau, les différents modules permettront de cibler les besoins des pratiquants et leur proposer un espace adapté à leurs pratiques. Les modules seront décomposés en plusieurs espaces avec notamment un espace sport et un espace fitness.

Par ailleurs, le contexte sanitaire actuel a démontré que les équipements en extérieur répondront aux besoins futurs des habitants de Boisseuil et seront complémentaires aux activités sportives proposées par les associations.

A ce titre et conformément à l'article R 2122-8 du Code de la commande publique qui dispense les marchés publics qui répondent à un besoin d'une valeur inférieure à 40 000 € HT des obligations de publicité et de mise en concurrence formalisées, trois demandes de devis ont été effectuées.

A l'issue de cette consultation non formalisée, trois devis ont été remis par les entreprises suivantes :

- Kube avec le sous-traitant ASLS pour le sol souple,
- Airfit,
- Freetnes.

Après analyse des offres proposées, l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement est celle de l'entreprise Kube.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise Kube d'un montant de 29 991,65 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise ASLS pour la sous-traitance d'un montant de 17 931,72 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**

- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
**Le Maire,**  
**Philippe JANICOT**

